

Aux actionnaires de la Schindler Holding SA

Nous avons le plaisir de vous inviter à la 78e Assemblée générale ordinaire de notre société.

Lieu Kultur- und Kongresszentrum Luzern, Europaplatz 1, Lucerne

Date Mardi, le 21 mars 2006 à 16.30 h

Ordre du jour 1. Approbation du 78e rapport annuel, des comptes et des comptes du Groupe annuels 2005 ainsi que lecture du rapport de l'Organe de révision et du réviseur des comptes du Groupe

- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver le rapport annuel, les comptes et les comptes du Groupe annuels.

2. Décision relative à l'utilisation du bénéfice selon bilan

- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser comme suit le bénéfice selon bilan 2005:

Bénéfice de l'exercice 2005	CHF 176'844'000.–
Bénéfice reporté de l'année précédente	CHF 6'327'153.–
A disposition de l'Assemblée générale	<u>CHF 183'171'153.–</u>

Dividende de CHF 9.– brut par action nominative et bon de participation (année précédente CHF 7.–)	CHF 112'486'140.–*
Attribution aux autres réserves	CHF 65'000'000.–
Report à nouveau compte	CHF 5'685'013.–
Total	<u>CHF 183'171'153.–</u>

* Le montant nécessaire à titre de dividende couvre toutes les actions nominatives et tous les bons de participation en circulation. Les titres en propre possession de la Société au moment de la déclaration du dividende n'ont pas de droit de dividende. Le montant indiqué à titre de dividende peut donc diminuer en conséquence.

3. Décharge des membres du Conseil d'administration et du comité de direction

- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'accorder décharge pour l'exercice 2005 à tous les membres du Conseil d'administration et du comité de direction.

4. Election des membres du Conseil d'administration

4.1 Réélection de Lord Charles Powell of Bayswater comme membre du Conseil d'administration

- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale la réélection de Lord Charles Powell of Bayswater comme membre du Conseil d'administration pour une durée de fonction de 3 ans.

4.2 Election d'un nouveau membre au Conseil d'administration

- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'élire comme nouveau membre du Conseil d'administration Professeur Karl Hofstetter pour une durée de fonction de 3 ans.

Professeur Karl Hofstetter, docteur en droit, est âgé de 49 ans. Il travaille depuis 1990 pour Schindler en tant que General Counsel. Il est responsable pour les domaines juridiques, M&A et Compliance.

Karl Hofstetter est avocat admis aux Barreaux de Zürich et New York. Il est professeur titulaire pour le droit privé et le droit commercial à l'Université de Zurich. Karl Hofstetter est reconnu comme un des experts réputés du droit des actions et de Corporate Governance. Il a contribué d'une façon déterminante à la création du «Swiss Code of Best Practice». Les mandats de Karl Hofstetter sont évoqués à la page 98 de la partie Corporate Governance du rapport annuel.

Karl Hofstetter enrichit exceptionnellement le Conseil d'administration par son savoir. Sous réserve de son élection, il quittera le Comité de Direction du Groupe



5. Election de l'Organe de révision et du réviseur des comptes du Groupe pour l'exercice 2006
- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'élire ERNST & YOUNG SA, Berne, comme Organe de révision ainsi que comme réviseur des comptes du Groupe pour l'exercice 2006.
-
6. Fractionnement («split») d'actions nominatives et de bons de participation
- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale, sous réserve d'acceptation du point 7 de l'ordre du jour, de fractionner toutes les actions nominatives et tous les bons de participation d'une valeur unitaire nominale de CHF 1.– (un franc) en respectivement 10 actions nominatives et 10 bons de participation d'une valeur unitaire nominale de CHF 0,10 (10 centimes).
-
7. Modification de l'article 4 alinéa 1, de l'article 7 alinéa 1 et de l'article 23 alinéa 3 des statuts
- Sous réserve d'acceptation du point 6 de l'ordre du jour, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de modifier les statuts comme suit (**modifications marquées**):
- «Article 4 Capital-actions
- 1 Le capital-actions s'élève à CHF 7'356'820.–. Il est divisé en **73'568'200** actions nominatives entièrement libérées d'une valeur unitaire nominale de CHF **0,10 (10 centimes)**.»
- «Article 7 Capital-participation
- 1 Le capital-participation s'élève à CHF 5'141'640.–. Il est divisé en **51'416'400** bons de participation au porteur entièrement libérés d'une valeur unitaire nominale de CHF **0,10 (10 centimes)**.»
- «Article 23 Le Conseil d'administration
- 3 Chacun des administrateurs doit détenir en propriété non grevée, pendant la durée de son mandat, **3'000** actions nominatives inscrites à son compte en qualité d'actionnaire à part entière.»
-

Documents Le rapport annuel 2005 avec les comptes et les comptes du Groupe annuels, le rapport de l'Organe de révision ainsi que du réviseur des comptes du Groupe peuvent être consultés au siège de la Société, à Hergiswil NW.

Le document précité est envoyé aux actionnaires ci-joint.

Carte d'admission, matériel de vote et

La carte d'admission avec le matériel de vote et une enveloppe-réponse sont joints à cette invitation.

Il n'est pas nécessaire d'annoncer la participation à l'Assemblée générale.

Les points suivants s'appliquent à la représentation

- Si vous désirez donner procuration à un organe de la Société, veuillez nous faire parvenir jusqu'au 14 mars 2006 au plus tard la carte d'admission munie de votre procuration en blanc. Dans ce cas, votre représentation s'effectuera dans le sens des propositions du Conseil d'administration.
- Comme personne indépendante au sens de l'art. 689c CO nous avons désigné M. Beat Zelger, docteur en droit, avocat et notaire, Alter Postplatz 6, 6370 Stans. Si vous désirez donner procuration à M. Beat Zelger, veuillez lui faire parvenir directement votre procuration et les directives éventuelles jusqu'au 14 mars 2006 au plus tard.
- Si vous désirez donner procuration à un autre actionnaire ou à un représentant de dépôt, vous êtes priés de remplir la procuration qui figure au verso de la carte d'admission et de la transmettre directement au représentant.

Droit de vote des détenteurs d'actions nominatives

Ne peuvent participer à l'Assemblée générale et y exercer leur droit de vote que les actionnaires nominatifs inscrits le 14 mars 2006 (date de référence) au registre des actions comme ayant droit de vote.

A l'issue de l'Assemblée générale un apéritif sera offert.

Avec nos salutations distinguées

Schindler Holding SA

Président du Conseil d'administration
A.N. Schindler

Vice-président du Conseil d'administration
L. Bonnard

Annexe

La carte d'admission avec le matériel de vote, la rapport anuel 2005 et l'enveloppe-réponse.